

---

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DU FABRICANT

---

Nom du produit : 8103 ENCRE NOIRE  
Numéro du produit : 201-8103  
Numéro d'enregistrement REACH : N/A  
Utilisation identifiée : Encre de marquage pour semiconducteurs  
Utilisations déconseillées : Aucune identifiée  
Fabricant : Xandex, Inc.  
1360 Redwood Way, Suite A  
Petaluma, CA 94954, États-Unis  
  
Site internet : [www.xandex.com](http://www.xandex.com)  
E-mail : [beastin@xandex.com](mailto:beastin@xandex.com)  
Contact informations : Bill Eastin  
N° d'appel d'urgence : (800) 535-5053 (États-Unis)  
+1 (352) 323-3500 (International)

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

### Vue d'ensemble des cas d'urgence

#### Dangers OSHA

Liquide combustible, effet sur les organes cibles, irritant, nocif en cas d'ingestion, nocif en cas d'absorption cutanée

#### Organes cibles

Système nerveux central, sang, foie, reins

#### Classification SGH

Liquides inflammables (Catégorie 4)  
Toxicité aiguë, par voie orale (Catégorie 4)  
Toxicité aiguë, par inhalation (Catégorie 3)  
Toxicité aiguë, par voie cutanée (Catégorie 4)  
Irritation cutanée (Catégorie 2)  
Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 2)  
Lésions oculaires graves (Catégorie 1)

#### Éléments d'étiquetage SGH et conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

**Mentions de danger**

H227	Liquide combustible
H302 + H312	Nocif en cas d'ingestion ou par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H331	Toxique par inhalation
H401	Toxique pour les organismes aquatiques

**Conseils de prudence**

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280	Porter des gants de protection
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**Classification NFPA**

Santé	2
Inflammabilité	2
Réactivité	0

**Classification HMIS**

Santé	2
Inflammabilité	2
Danger physique	0

**Effets potentiels sur la santé**

Yeux :	Ce produit peut provoquer une irritation oculaire en cas de contact avec les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
Peau :	Ce produit peut provoquer une irritation cutanée modérée en cas de contact avec la peau.
Inhalation :	Les vapeurs ou brouillards peuvent provoquer une irritation du nez et de la gorge.
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion.

---

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

---

**Description**

Mélange de résine phénoxy et d'encre à base de colorant avec un mélange d'alcools.

## Composants dangereux

Nom chimique	N° CE	N° Index	N° CAS	Quantité (%)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Classification selon la directive 67/548/CEE
Alcool benzylique	202-859-9	603-057-00-5	100-51-6	68	H302 + 312, H315, H332, H401, P280	R20/22, Xn
Diacétone alcool	204-626-7	603-016-00-1	123-42-2	13	H226, H303, H318, H331, P261, P280, P305 + P351 + P338, P311	R11-36, Xi, F
Nigrosine	616-851-1		8005-02-5	4		R48/20/21/22-20/21/22-48, S24/25 Xn, Xi

---

## 4. PREMIERS SECOURS

---

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer abondamment à l'eau claire. Appeler un médecin immédiatement.

**En cas de contact avec la peau :**

Nettoyer avec du savon et de l'eau.

**En cas d'inhalation :**

Amener la victime à l'air libre.

**En cas d'ingestion :**

Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

---

**Moyen d'extinction approprié :**

Utiliser un pulvérisateur d'eau, un agent chimique en poudre, du CO<sub>2</sub>, de la mousse résistante à l'alcool.

**Produits de combustion dangereux :**

Émission d'oxydes de carbone et d'azote en cas d'incendie.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :**

Porter des appareils respiratoires autonomes si nécessaire.

## 6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate.

### Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou déversement supplémentaire si les conditions de sécurité le permettent. Empêcher l'entrée dans les canalisations et les égouts.

### Méthodes de nettoyage :

Éponger à l'aide d'une matière absorbante inerte et éliminer avec les déchets dangereux. Collecter dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brouillards.

### Conditions d'entreposage :

Entreposer à une température comprise entre 10 et 25 °C (50 à 77 °F) afin d'assurer une durée de conservation maximale.

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec paramètres de contrôle du lieu de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	N° CE	N° CAS	Valeur limite d'exposition professionnelle	Source
TWA (États-Unis)	Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	10 ppm	Niveaux d'exposition de l'environnement de travail (WEEL)
TWA (États-Unis)	Diacétone alcool	204-626-7	123-42-2	50 ppm	Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (TLV)
TWA (États-Unis)	Diacétone alcool	204-626-7	123-42-2	50 ppm 240 mg/m <sup>3</sup>	Limites d'exposition recommandées par le NIOSH
TWA (États-Unis)	Diacétone alcool	204-626-7	123-42-2	50 ppm 240 mg/m <sup>3</sup>	Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 Limites des polluants atmosphériques
TWA (États-Unis)	Diacétone alcool	204-626-7	123-42-2	50 ppm 240 mg/m <sup>3</sup>	Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 Limites des polluants atmosphériques - 1910.1000

## Contrôles de l'exposition

### Protection des yeux

Lunettes de sécurité

### Protection respiratoire

En cas d'exposition continue à des quantités importantes de produit, porter un respirateur (approuvé CEN/NIOSH) adapté aux concentrations en polluants atmosphériques présents.

### Protection de la peau

Gants résistants aux produits chimiques. Éviter toute exposition répétée ou prolongée de la peau.

### Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

### Apparence

**Forme**

Liquide opaque

**Couleur**

Noir

### Données de sécurité

**pH**

Aucune donnée disponible

**Point de fusion / point de congélation**

Aucune donnée disponible

**Point d'ébullition**

Aucune donnée disponible

**Odeur**

Légère odeur d'alcool

**Seuil olfactif**

Aucune donnée disponible

**Point d'éclair**

64 °C

**Température d'inflammation**

Aucune donnée disponible

**Température d'auto-inflammation**

Aucune donnée disponible

**Limite inférieure d'explosivité**

Aucune donnée disponible

**Limite supérieure d'explosivité**

Aucune donnée disponible

**Pression de vapeur**

Aucune donnée disponible

**Solubilité dans l'eau**

Aucune donnée disponible

**Densité**

1,079 (eau = 1)

**% volatilité / non volatilité (solides)**

81 % volatile / 19 % non volatile

**Coefficient de partage**

Aucune donnée disponible

**Densité de vapeur relative**

Aucune donnée disponible

**Taux d'évaporation**

Aucune donnée disponible

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

---

**Stabilité chimique :**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

**Conditions à éviter :**

Chaleur et flamme

**Produits de décomposition dangereux :**

Oxydes de carbone et d'azote

**Substances à éviter :**

Agents oxydants forts

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### **Toxicité aiguë**

#### **Alcool benzylique**

##### **DL50 orale**

DL50 orale - rat - 1 230 mg/kg

##### **CL50 par inhalation**

Aucune donnée disponible

##### **DL50 cutanée**

DL50 cutanée - lapin - 2 000 mg/kg

#### **Diacétone alcool**

##### **DL50 orale**

DL50 orale - rat - 2 520 mg/kg

##### **CL50 par inhalation**

CL50 inhalation - rat - 4 h - 1 500 ppm

##### **DL50 cutanée**

DL50 cutanée - lapin - 13 500 mg/kg

### **Corrosion/irritation cutanée**

#### **Alcool benzylique**

Test cutané - lapin - irritation cutanée - 24 h

#### **Diacétone alcool**

Aucune donnée disponible

### **Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

#### **Alcool benzylique**

Aucune donnée disponible

#### **Diacétone alcool**

Test oculaire - lapin - irritation oculaire grave - 24 h

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune donnée disponible

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune donnée disponible

## Cancérogénicité

- CIRC :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le CIRC.
- ACGIH :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'ACGIH.
- NTP :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le NTP.
- OSHA :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'OSHA.

## Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

## Tératogénicité

Aucune donnée disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Système Général Harmonisé)

Aucune donnée disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées (Système Général Harmonisé)

Aucune donnée disponible

## Danger d'aspiration

Aucune donnée disponible

## Effets potentiels sur la santé

<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>Inhalation</b>	Peut être nocif en cas d'inhalation.
<b>Peau</b>	Nocif en cas d'absorption cutanée. Provoque une irritation cutanée.
<b>Yeux</b>	Provoque une irritation oculaire.

## Signes et symptômes d'exposition

Dépression du système nerveux central. Les symptômes et les signes peuvent se manifester sous la forme de maux de tête, de vertiges, de fatigue, d'une faiblesse musculaire, de somnolence, de troubles de la circulation sanguine, d'une dermatite et d'une vision trouble. Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet d'une étude exhaustive.

**Effets synergiques**

Aucune donnée disponible

---

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

---

**Toxicité****Alcool benzylique**

Toxicité sur les poissons	CL50 - Lepomis macrochirus (crapet arlequin) - 10 mg/l - 96 h
Toxicité sur les daphnies et autres invertébrés aquatiques	CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 55 mg/l - 24 h

**Diacétone alcool**

Toxicité sur les poissons	CL50 - Lepomis macrochirus (crapet arlequin) - 420 mg/l - 96 h
Toxicité sur les daphnies et autres invertébrés aquatiques	CE50 - Daphnia magna (daphnie) - 9 000 mg/l - 24 h

**Persistance et dégradabilité****Alcool benzylique**

Biodégradabilité	Biotique/Aérobie Résultat : 92 à 96 % - Rapidement biodégradable
------------------	---

**Diacétone alcool**

Aucune donnée disponible

**Potentiel bioaccumulatif**

Aucune donnée disponible

**Mobilité dans les sols**

Aucune donnée disponible

**Évaluation PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**Autres effets indésirables**

Il est impossible d'exclure un risque pour l'environnement en cas de manipulation ou d'élimination non conforme aux usages professionnels.

Toxique pour les organismes aquatiques.



---

## 13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

Contactez un service professionnel de traitement des déchets afin de procéder à l'élimination de cette substance. Respecter toutes les réglementations environnementales fédérales, provinciales et locales de la juridiction dans laquelle le produit est utilisé.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

### DOT (États-Unis)

Numéro ONU : N/A

Polluant marin : Non

Risque d'empoisonnement par  
inhalation : Non

Matières non dangereuses

### IATA

Numéro ONU : N/A

Matières non dangereuses

### IMDG

Matières non dangereuses.

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

### Dangers OSHA

Liquide combustible, effet sur les organes cibles, nocif en cas d'ingestion, nocif en cas d'absorption cutanée, irritant

### Statut CERCLA :

Non répertorié

### Statut TSCA :

Toutes les substances chimiques utilisées dans ce produit sont répertoriées dans l'inventaire de la TSCA.

### SARA 302 :

Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux exigences contenues dans la section 302, Titre III, SARA.

### Risques SARA 311/312 :

Risque aigu pour la santé, risque chronique pour la santé.

### SARA 313 :

Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux exigences contenue dans la section 313, Titre III.

**Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information du Massachusetts**

	N° CAS	Date de révision
Alcool benzylique	100-51-6	1993-04-24
Diacétone alcool	123-42-2	1993-04-24

**Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information de Pennsylvanie**

	N° CAS	Date de révision
Alcool benzylique	100-51-6	1993-04-24
Diacétone alcool	123-42-2	1993-04-24

**Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information du New Jersey**

	N° CAS	Date de révision
Alcool benzylique	100-51-6	1993-04-24
Diacétone alcool	123-42-2	1993-04-24

**Prescriptions nationales:**

Matières dangereuses pour l'eau: classe de dangerosité pour l'eau: (WGK) 1 (Allemagne )

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement à titre indicatif. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et constituent les consignes de sécurité appropriées pour la manipulation du produit. Elles ne représentent aucune garantie relative aux propriétés du produit. Xandex Incorporated ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage résultant de la manipulation ou d'un contact avec le produit mentionné ci-dessus.

Version : 3.6

Date de révision : 03/02/17

Date d'impression : 03/02/17

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16